Novlangue en Belgique

27/02/2008 à 13h22

> ***Pas de discrimination positive en Belgique. Non, car la technocratie belge l'a maquillée par l'expression "encadrement différencié".***
> *A partir de la rentrée 2009, les écoles seront financées selon le type d'élèves qui la fréquentent. (source)*
>
> *Du grand art…*